

Image not found or type unknown



Description juridique apres travaux de restauration d'un moulin a

Par moulin a vent, le 18/05/2015 à 18:45

nôtre association loi 101 a but non lucratif a pour but la renôvation d'un moulin a vent avec accord de la municipalité par convention, propriétaire des lieux nous désirons savoir quelle sera nôtre droit après les travaux réalisées tout en sachant qu'il nous appartiens de trouvé les fonds pour le financement des travaux par les divers administrtrions